

Surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue en Midi-Pyrénées

1er mai au 30 novembre 2013

Fiche de Signalement accéléré et demande de Confirmation biologique

Cas suspect importé de dengue ou de chikungunya*

A compléter par le médecin prescripteur ou le laboratoire préleveur et à envoyer sans délai

⇒ à la Cellule de Veille et de Gestion des alertes Sanitaires

mél : ars31-alerte@ars.sante.fr

tel : 0 820 226 101

fax : 05 34 30 25 86

ET

⇒ au Centre national de référence (CNR) des arbovirus (*adresse au verso*)

Dengue : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe algique (céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies ou douleur rétro-orbitaire) sans autre point d'appel infectieux.

Chikungunya : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et douleurs articulaires invalidantes sans autre point d'appel infectieux

Cas importé* : Cas, suspect ou confirmé, ayant séjourné en zone de circulation connue du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes.

MEDECIN PRESCRIPTEUR ET/OU LABORATOIRE DECLARANT

Médecin prescripteur

Nom :

Hôpital / Service :

Téléphone :

Fax : Mél :

Laboratoire préleveur

Hôpital (CH/CHU) LABM

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Fax :

Mél :

Date de signalement : __ / __ / 2013

PATIENT

NOM / Prénom :

Sexe : H F

Adresse :

Date de naissance : __ / __ / ____

Code postal et Ville :

Téléphone :

Portable :

SIGNES CLINIQUES

Date de début des signes (DDS) : __ / __ / 2013

Fièvre > 38°5 Céphalée(s) Arthralgie(s) Myalgie(s) Lombalgie(s) Douleur(s) rétro orbitaire

Autre spécifiez :

Dans les **15 jours précédant** le début des signes, le patient a-t-il voyagé ? OUI NON NSP

Si OUI dans quel(s) pays, DOM, collectivités d'outre-mer ? Date de retour dans le département : __ / __ / 2013

PRELEVEMENT *Un diagnostic sérologique nécessite 2 prélèvements à un minimum de 15 jours d'intervalle.*

Premier prélèvement Date : __ / __ / 2013 sérologie RT-PCR (<=7j après DDS)

Deuxième prélèvement Date : __ / __ / 2013 sérologie RT-PCR (<=7j après DDS)

Mode de transport : Cerba Biomnis Navette hospitalière Transporteur privé

PARTIE RESERVEE AU CNR DES ARBOVIRUS

1 ^{er} Prélèvement	Date réception	Date résultat	Résultat
Sérologie	__ / __ / ____	__ / __ / ____	
RT-PCR	__ / __ / ____	__ / __ / ____	
2 ^{eme} Prélèvement			
Sérologie	__ / __ / ____	__ / __ / ____	
RT-PCR	__ / __ / ____	__ / __ / ____	
Conclusion / interprétation :			

Veuillez préciser si le patient s'oppose ou ne s'oppose pas à l'utilisation secondaire des prélèvements et des données collectées à des fins de recherche sur les arbovirus

* <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/Dengue/Les-contextes-epidemiologiques>

* <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/Chikungunya/Les-contextes-epidemiologiques>

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, le patient est informé de son droit d'accès aux informations qui le concernent en s'adressant à son médecin ou au médecin de son choix, qui seront alors ses intermédiaires auprès de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Le patient peut également faire connaître son refus de participation à la surveillance à son médecin qui effectuera la démarche auprès de l'InVS. (Articles 26, 27, 34 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Pour toutes informations, contacter la Cellule de l'InVS en région (Cire)

STRATEGIE DIAGNOSTIQUE

- 4 jours ou moins après la date de début des signes (DDS) : RT-PCR.
- entre 5 et 7 jours après la DDS : RT-PCR et sérologie
- plus de 7 jours après la DDS : uniquement sérologie.

Un diagnostic sérologique nécessite 2 prélèvements, à un minimum de 15 jours d'intervalle. Il est important d'en avertir le patient et de lui fixer un rendez-vous en conséquence. Si le diagnostic est établi définitivement par RT-PCR, ce RDV pourra être annulé dès réception des premiers résultats.

Pour tout renseignement complémentaire, consulter le CNR des arbovirus

Les prélèvements adressés via le système de signalement accéléré du chikungunya et de la dengue sont analysés gratuitement par le CNR des arbovirus (étiquette de transmission du prélèvement à joindre avec la fiche de signalement)

MODALITES D'ENVOI DES FICHES de SIGNALEMENT ET DU PRELEVEMENT

FAXER LA FICHE DE SIGNALEMENT A L'ARS ET ADRESSER UN PRELEVEMENT AU CNR « SANS DELAI », EN Y JOIGNANT LA FICHE ET L'ETIQUETTE DE TRANSMISSION

Cellule de veille et de gestion des alertes sanitaires de l'ARS :

- Fiche de signalement adressée par fax au 05 34 30 25 86
- Tel de la cellule de veille et de gestion des alertes sanitaires : 0 820 226 101

CNR des arbovirus :

- Fiche de signalement (**impératif**) ET
- Prélèvement avec étiquette de transmission

L'envoi des prélèvements doit se faire sous triple emballage à +4°C, ou tel qu'indiqué par le CNR.

Le CNR peut faire tous les examens (direct/indirect) sur sang total (tube EDTA). La quantité minimale est 0.5 ml.

Les modalités de transport des prélèvements sont celles utilisées habituellement. En cas de difficultés, vous pouvez appeler le CNR N'oubliez pas d'indiquer le mode de transport des échantillons avec l'étiquette de transmission, indispensable au suivi des prélèvements.

Coordonnées du CNR arbovirus (IRBA-Marseille)

Fax 04 91 61 75 53 **Tél** : 04 91 61 79 10

Adresse : **Livraison :** HIA Laveran 34 boulevard Laveran
13013 Marseille

Postale : HIA Laveran BP60149
13384 Marseille cedex 13

POUR EN SAVOIR PLUS

Cellule de Veille et de Gestion des alertes Sanitaires (CVGS)

Tél .0 820 226 101 / **Fax** 05 34 30 25 86 **Mèl** : ars-midipy-cire@ars.sante.fr..

Cellule de l'InVS en région (CIRE) Midi-Pyrénées

Tél .05 34 30 25 24 / **Fax** 05 34 30 25 32 **Mèl** : ars-midipy-cire@ars.sante.fr

<http://www.ars.midipyrenees.sante.fr>

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>